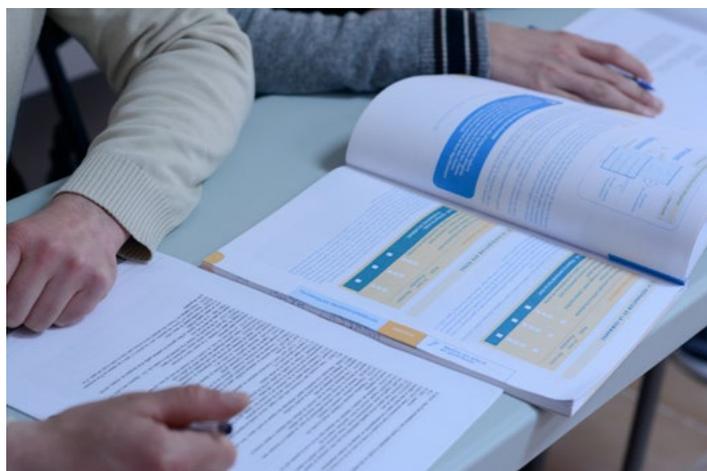


# RAPPORT D'ACTIVITÉ

# 2017



# PROJET ASSOCIATIF

## Nos valeurs

*Nous croyons en l'Homme, en sa capacité à réagir; à se prendre en main lorsqu'il est meurtri, rejeté, en situation de précarité ou d'exclusion.*

*En nous appuyant sur la volonté et les aptitudes des personnes que nous accueillons, nous voulons les aider à se reconstruire, à se réinsérer dans la société pour autant qu'elles en ressentent le besoin, à se rétablir sur les plans personnel, familial, professionnel, moral et spirituel.*

*Dans le respect de la personne humaine, nous voulons mettre en œuvre, pour le temps nécessaire à chacun, des actions conjuguant professionnalisme et chaleur humaine.*

## La vocation de l'Îlot

*La vocation de l'Îlot est l'accueil et la réinsertion des personnes rejetées de la société et en grande détresse. Nous portons une attention particulière à celles qui font ou ont fait l'objet d'une peine de justice, parmi lesquelles les sortants de prison ou les personnes bénéficiant d'un aménagement de peine, et qui sont bien souvent tenues à l'écart des grands élans de compassion et de générosité.*

*Ne pouvant satisfaire l'ensemble des besoins et offrir la totalité des services, l'Îlot se concentre sur l'hébergement et l'accompagnement des personnes dans leur démarche personnelle et volontaire visant à retrouver un statut de citoyen et de membre du corps social, notamment par l'accès au logement et à l'emploi. L'accompagnement inclut des actions d'insertion par l'activité économique.*

*L'association complète ses services en s'appuyant sur les partenaires extérieurs nécessaires à la prise en compte globale des attentes des personnes accueillies.*

## Les modalités d'action, les ressources

*L'Îlot s'attache à s'intégrer étroitement dans le tissu humain et social des villes où sont établies ses structures, en cherchant à mettre en œuvre les moyens les mieux adaptés. Ainsi, chaque maison ou service développe un projet en cohérence avec le projet de l'association et tenant compte de sa propre histoire, des engagements pris dans son environnement, et des attentes et besoins des personnes qu'il accueille.*

*Les ressources humaines de l'Îlot sont celles de ses professionnels, complétées par le concours généreux de ses bénévoles.*

*L'Îlot tire conjointement ses ressources :*

- *des contributions des collectivités publiques pour l'exécution des conventions établies par projet ou par établissement; des participations des personnes accueillies; du produit des actions d'insertion par l'activité économique,*
- *des dons, des legs et des aides provenant de la générosité de particuliers, de fondations ou d'entreprises, permettant d'améliorer la qualité des prestations et de développer des actions nouvelles.*

## Le développement

*Devant l'ampleur des besoins, l'Îlot, association à vocation nationale, veut accroître son action et souhaite mettre en œuvre une politique active de développement. Par fidélité à sa vocation première et à son histoire, et en raison de la nécessité de disposer de compétences et de relations spécifiques pour être efficace et reconnu, l'Îlot concentre ses moyens de développement sur la réinsertion des personnes dont la situation est en lien avec la justice.*

# SOMMAIRE

<b>PROJET ASSOCIATIF</b>	<b>2</b>
<b>L'ANNÉE 2017 EN IMAGES</b>	<b>4</b>
<b>LE MOT DU PRÉSIDENT</b>	<b>6</b>
<b>LE MOT DU DIRECTEUR</b>	<b>7</b>
<b>L'ÎLOT EN BREF</b>	<b>8</b>
<b>STATISTIQUES PERSONNES SOUS MAIN DE JUSTICE (PPSMJ)</b>	<b>9</b>
<b>MOYENS HUMAINS</b>	<b>10</b>
<b>MOYENS FINANCIERS</b>	<b>11</b>
<b>CHANTIERS 2017</b>	<b>12</b>
<b>ACTUALITÉ DES ÉTABLISSEMENTS</b>	
<i>Chemin Vert</i>	<b>13</b>
<i>Val-de-marne</i>	<b>14</b>
<i>Thuillier</i>	<b>15</b>
<i>Augustins</i>	<b>16</b>
<i>La Passerelle</i>	<b>17</b>
<i>Les Ateliers Qualification-Insertion (AQI)</i>	<b>18-19</b>
<i>Les Ateliers de l'Îlot</i>	<b>20</b>
<b>OBJECTIF EMPLOI</b>	<b>21-24</b>
<i>Peines alternatives et aménagements de peine, des outils pour l'insertion professionnelle ?</i>	
<b>SÉMINAIRE ÎLOT 2017</b>	<b>25-27</b>
<i>Bénévolat, travail avec l'AP, accompagnement...</i>	
<b>PERSPECTIVES ET PROJETS</b>	<b>28</b>
<b>PARTENARIATS &amp; ADHÉSIONS</b>	<b>29</b>
<b>LEXIQUE</b>	<b>30</b>
<b>REMERCIEMENTS</b>	<b>31</b>

# L'ANNÉE 2017

## JANVIER - FÉVRIER

Merci à tous les donateurs qui ont  
eu courage les stagiaires de l'Îlot pour  
le passage de stage.  
moi même nous souhaiter une année pleine  
de joie à tous les donateurs  
Hannah



Durant le mois de janvier, les bénéficiaires de l'Îlot répondent aux vœux des donateurs.



Comme chaque année, la galette des rois permet de passer un moment convivial comme à Chemin Vert où les résidents ont participé à un atelier cuisine autour de la galette.

## MARS - AVRIL



Le dispositif Atelier Qualification-Insertion reçoit le prix « *Projet Coup de Coeur* » de la Fondation Caritas.



## MAI - JUIN

Le 18 mai à Amiens, les résidents de l'Îlot Augustins ont présenté leurs dernières créations, poétiques et théâtrales, réalisées dans le cadre de plusieurs ateliers avec la Compagnie du Berger.

## JUILLET - AOÛT



Le 6 juillet s'est tenue la remise des diplômes de la seconde promotion de l'Atelier Qualification-Insertion d'Amiens.

Le 16 août, 11 résidents de notre établissement de Chemin Vert (Paris) se sont rendus à Deauville accompagnés par deux travailleuses sociales pour profiter d'une belle journée de détente.



# EN IMAGES

## SEPTEMBRE - OCTOBRE



Le jeudi 28 septembre, nous avons inauguré à Amiens le bâtiment Thuillier après deux années de travaux en présence de représentants de l'Etat, de la Ville d'Amiens et d'Amiens Métropole.

Le 9 octobre s'est tenue la remise des diplômes des deux promotions d'Île-de-France de l'Atelier Qualification-Insertion.



Du 16 au 21 octobre, les salariés de l'Atelier Qualification-Insertion de Paris ont réalisé un stage en mer de 5 jours à bord d'un grand voilier, au large des côtes bretonnes, avec l'association des Amis de Jeudi-Dimanche. Ce voyage d'intégration avait pour but de souder le groupe et de leur permettre de faire connaissance avant d'attaquer les 9 mois de formation.



Les 13 et 14 octobre, nos équipes de Paris ont participé pour la deuxième année à l'opération Microdon organisée par les magasins Monoprix et Franprix. Une bonne occasion pour nos membres de rencontrer le grand public !

## NOVEMBRE - DÉCEMBRE



Les 27 et 28 novembre s'est tenu le séminaire de l'association qui a rassemblé une soixantaine de personnes pour réfléchir sur le thème de la transition «dedans-dehors» des personnes en lien avec la justice que nous accompagnons.



Le 5 décembre, nous sommes intervenus sur le Colloque «Bénévolat et Parcours pénal» organisé par France Bénévolat.

# LE MOT DU PRÉSIDENT



“ Chers lecteurs,

*Vous avez entre les mains notre rapport d'activités 2017 ; évoquons d'abord ici les thèmes structurants dont les bases ont été jetées l'an dernier.*

- l'efficacité de notre action
- le développement du bénévolat
- l'hébergement
- la communication

**Hubert de Gabory,**  
*président de l'Îlot.*

## ■ RECHERCHER UNE MEILLEURE EFFICACITÉ DE NOTRE ACTION

Notre partenariat avec la Direction de l'Administration pénitentiaire se renforce, afin de mettre en place, avec quelques critères simples, une méthode d'évaluation de nos actions de réinsertion. Nous serons aussi amenés à entrer en contact avec les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP) plus en amont, pour mieux connaître les futurs résidents de nos établissements.

Avec l'aide d'un consultant, nous continuons à mesurer l'impact de notre accompagnement social et professionnel, dans le cadre de nos Ateliers Qualification-Insertion (AQI). Cet examen nous guidera dans nos choix de développement, sachant que notre implantation dans le Var a été provisoirement suspendue, en attendant que les conditions administratives pour le financement de la formation et des contrats aidés soient clarifiées.

## ■ NOUS OUVRIR À UN DÉVELOPPEMENT DU BÉNÉVOLAT

S'enrichir de l'expérience des bénévoles a été fixé comme un objectif prioritaire. Pourront être concernés des thèmes comme l'informatique, le coaching de recherche d'emploi, l'apprentissage du français, les sorties culturelles, la pratique d'un sport, etc.

Ceci exigera de nous un effort particulier, car nous nous appuyons principalement sur des salariés professionnels de l'accompagnement.

## ■ AMÉLIORER NOTRE OFFRE D'HÉBERGEMENT

La rénovation du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) Chemin Vert de Paris avance : les autorisations administratives, les plans et le financement ont été arrêtés et les travaux vont pouvoir démarrer à la mi-2019.

Notre projet d'implantation sur un site unique dans le Val-de-Marne a connu un développement favorable. Nous attendons de la mairie de Fontenay-sous-Bois les dernières autorisations administratives pour finaliser la mise en place du montage financier, et pouvoir démarrer aussi les travaux à la mi-2019. Nous en reparlerons...

## ■ MIEUX COMMUNIQUER

Nous avons entamé une réflexion sur notre stratégie de communication, afin de mieux faire connaître notre action et son utilité sociale auprès d'un public plus étendu et plus jeune.

**Toute notre gratitude va à nos partenaires publics et financeurs privés dont le soutien fidèle s'est confirmé en 2017, ce qui motive encore plus les équipes qui se dévouent à la mission sociale de l'Îlot.**

# ÉDITORIAL



“ Face à un environnement de plus en plus réglementé, aux incertitudes sur le financement de la formation et des dispositifs existants et à des difficultés opérationnelles croissantes, quelles options pour l'Îlot ?

**Christian Vilmer,**  
*directeur général de l'Îlot.*

## ■ EN 2018, NOUS SOMMES D'ORES ET DÉJÀ CONFRONTÉS À UN ENVIRONNEMENT DE PLUS EN PLUS CONTRAINT ET PLEIN D'INCERTITUDES :

- Certains départements nous ont annoncé des baisses importantes de financements publics,
- Les nouvelles règles d'utilisation des contrats « aidés » s'avèrent rédhitoires et se traduisent pour nous par une suppression de fait des dispositifs concernés, ce qui entraîne une réduction des moyens humains sur lesquels l'Îlot peut s'appuyer,
- Le remplacement de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF) par l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) pourrait se traduire par une diminution significative du soutien financier apporté aux ateliers d'insertion,
- Le prélèvement de l'impôt à la source va perturber l'engagement de nos donateurs pour lesquels l'incitation fiscale est un moyen d'augmenter leur contribution directe à notre action,
- Les demandes – légitimes – de justification et d'évaluation de notre action deviennent de plus en plus nombreuses et chronophages pour nos établissements.

## ■ UN ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL PLUS DIFFICILE :

Les personnes souffrant d'addictions diverses sont de plus en plus nombreuses (alcool, drogue, ...), de même que celles rencontrant des difficultés psychologiques ou psychiatriques graves.

Pour ce qui concerne nos interventions dans le domaine de l'urgence, on observe une augmentation des phénomènes de violence au sein de notre accueil de jour. En parallèle, les services départementaux nous demandent d'augmenter notre capacité d'accueil et d'hébergement d'urgence.

## ■ QUELLES OPTIONS POUR L'ÎLOT ?

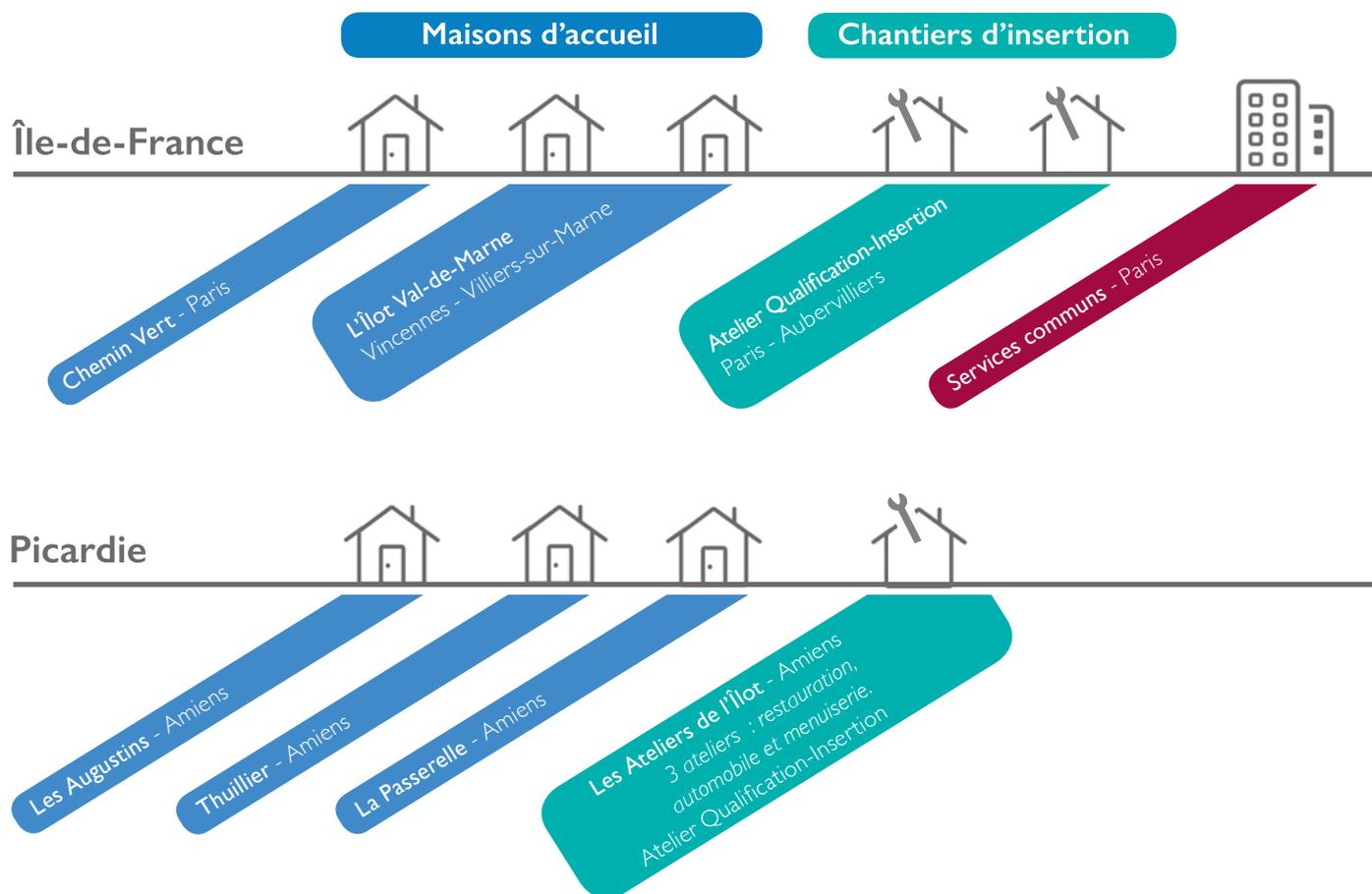
Face à cette situation nous devons être imaginatifs et innovants, en adaptant notre organisation et en redéfinissant certaines missions, mais cela ne suffira pas. Nous devons faire évoluer le modèle de l'association : modifier le lien à établir avec nos nouveaux donateurs, faire mieux connaître les valeurs et les actions de l'Îlot, développer nos liens avec les entreprises, et adopter une stratégie plus ambitieuse pour motiver des bénévoles.

**Ce sont donc des défis nouveaux à relever et autant de chantiers à ouvrir, tout en maintenant le cap des orientations déjà prioritaires comme l'évaluation ou l'intégration des personnes accompagnées par l'Îlot. Qui pourrait dire que notre avenir manque de perspectives ?**

# L'ÎLOT EN BREF



7 ÉTABLISSEMENTS



1159 PERSONNES ACCOMPAGNÉES EN 2017



869 hommes seuls



73 478 repas servis



216 femmes seules



Âge moyen : 36 ans



11 couples



Durée moyenne d'accompagnement : 10 mois



26 familles ( 13 femmes, 12 hommes, 27 enfants)



## PERSONNES SOUS MAIN DE JUSTICE

En 2017, les personnes sortant de prison ou sous main de justice représentaient 53 % des personnes accompagnées (hors hébergement d'urgence et accueil de jour à la Passerelle, Amiens).

**32 %**  
des  
admissions

### Poursuite de la peine hors de prison

- ✓ Sursis Mise à l'Épreuve (SME): 25 %
- ✓ Suivi socio-judiciaire: 7 %

**23 %**  
des  
admissions

### Après la peine

- ✓ Dans les 6 mois après une peine de prison: 15 %
- ✓ Après un Travail d'Intérêt Général (TIG): 1 %
- ✓ Sous surveillance judiciaire après la peine : 6 %

**22 %**  
des  
admissions

### Aménagement de peine

- ✓ Placement Extérieur hors de l'Îlot: 0,3 %
- ✓ Semi-liberté: 4,5 %
- ✓ Placement sous Surveillance Électronique : 14,5 %
- ✓ Libération conditionnelle: 2,7 %

**1 %**  
des  
admissions

### Dans l'attente d'un jugement

- ✓ Contrôle judiciaire : 1 %

**20 %**  
des  
admissions

### Peine alternative à la prison

- ✓ Travail d'Intérêt Général (TIG) à l'Îlot : 11 %
- ✓ Sursis Mise à l'Épreuve (SME): 9 %

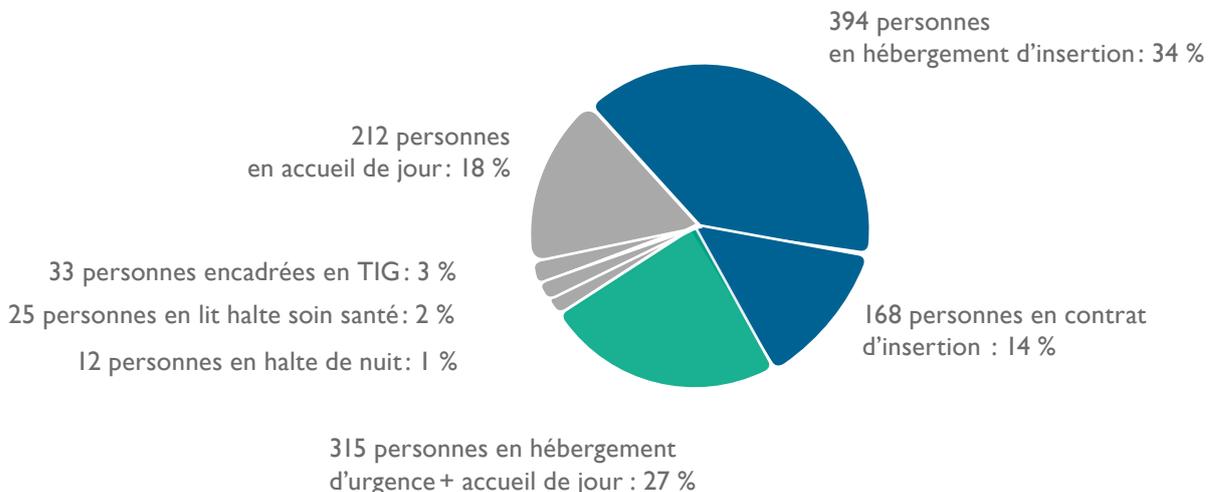
**1 %**  
des  
admissions

### Alternative aux poursuites

- ✓ Médiation pénale, rappels à la loi : 1 %



## DES MODES D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT VARIÉS



# MOYENS HUMAINS



## 15 ADMINISTRATEURS

Le conseil d'administration de l'Îlot, dont les membres sont élus en assemblée générale, détermine les orientations stratégiques de l'Îlot et veille à leur bonne mise en œuvre.

### Bureau

Hubert de Gabory, président  
Jean François Bellissen, vice-président  
Pascal Aerts, trésorier  
Charles de Raymond, secrétaire général

### Autres membres

Félix de Belloy, Alain Brémeau, Fleur Coutard, Jean-Pierre Ducrocq, Jean-Marie Dupont, Dominique de Galard, Dominique Hartog, Roger Levesque, Pierre de Poncins, Dominique Tourneau, Claire Tranchimand.

## 242 MEMBRES

En 2017, l'association comptait 242 membres. Les membres de l'association sont la plupart du temps aussi des donateurs, souvent depuis plusieurs années.

Toute nouvelle adhésion est préalablement agréée par le conseil d'administration.

## 11 BÉNÉVOLES

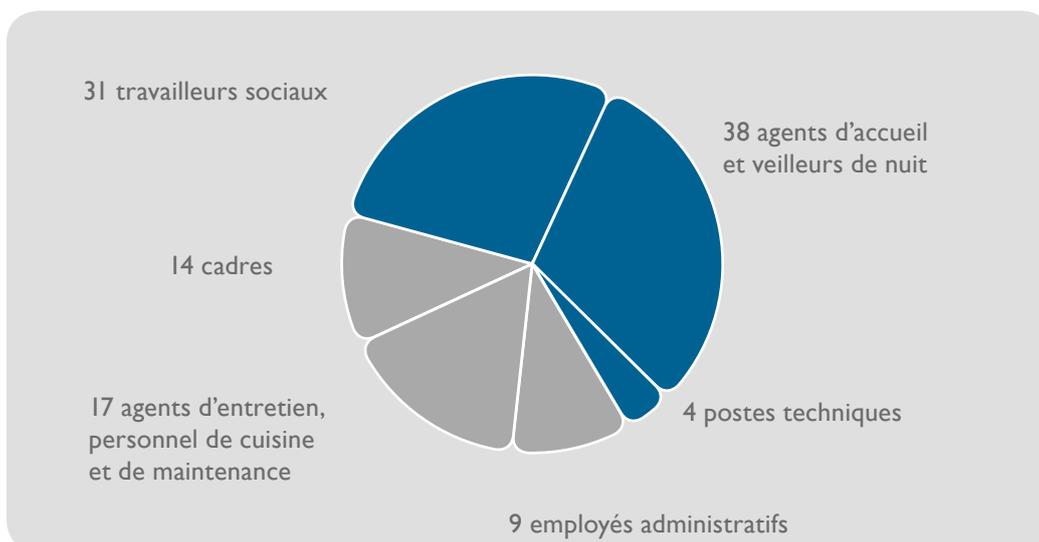
En dehors des administrateurs, 11 personnes se sont engagées à titre bénévole pour faire vivre l'association. Elles se sont essentiellement investies dans :

- l'accompagnement des résidents : cours de français, séances de yoga, aide aux devoirs pour les enfants... ou participation régulière aux repas et échanges avec les personnes présentes
- la transmission de savoir-faire, l'encadrement technique de salariés en insertion et l'aide à la recherche d'emploi

À ces personnes s'ajoutent les bénévoles des associations *Solidarités Nouvelles face au Chômage* et *Champ Libre*, qui sont régulièrement intervenus dans les établissements d'Île-de-France.

## 113 SALARIÉS

L'équipe permanente de l'Îlot (hors salariés en insertion des Ateliers de l'Îlot et de l'Atelier Qualification-Insertion) se composait, le 31 décembre 2017, de 113 personnes.

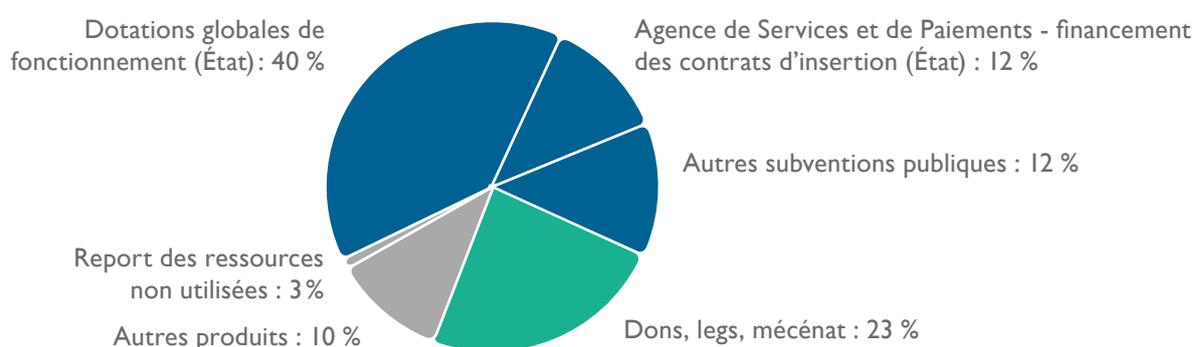


# MOYENS FINANCIERS



## L'Îlot bénéficie de trois sources de revenus principales

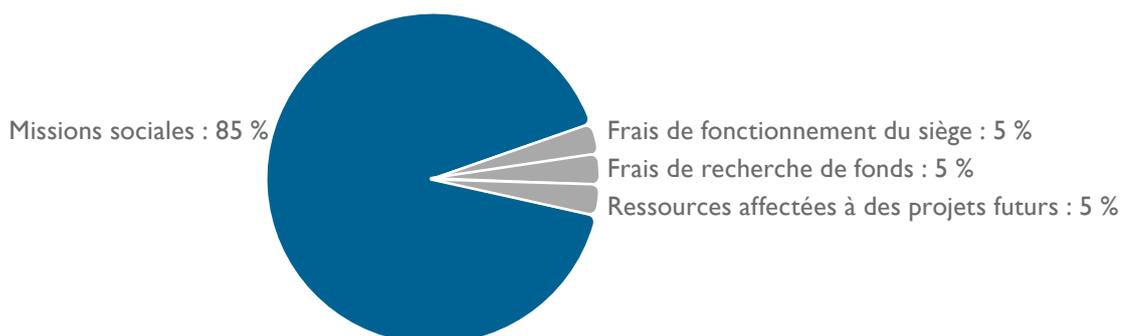
- l'État et les collectivités territoriales (régions, départements, communes);
  - la générosité de particuliers, de fondations ou d'entreprises;
  - le produit des ventes des Ateliers de l'Îlot et la participation financière des personnes hébergées;
- Par ailleurs, l'Îlot bénéficie de dons en nature: il s'agit de denrées alimentaires retirées de la vente et offertes par un hypermarché d'Amiens. Elles fournissent une partie de la matière première des Ateliers de l'Îlot.



## L'Îlot consacre 85 % de ses ressources au financement de ses actions de terrain

Les ressources collectées auprès du public, des entreprises et des fondations permettent:

- d'assurer un accompagnement socio-éducatif de qualité aux personnes accueillies, en complétant les financements publics;
- de financer des actions innovantes ou peu couvertes par les subventions publiques: Atelier Qualification-Insertion en Ile-de-France, nécessaires travaux de rénovation des bâtiments anciens, information et orientation professionnelle des plus jeunes...
- de conforter la légitimité de l'action menée auprès des financeurs publics et de prouver aux personnes accueillies qu'elles comptent pour leurs concitoyens.



## ÉVALUER NOS ACTIONS POUR LES AMÉLIORER

### ■ UNE ÉTUDE D'IMPACT POUR VALIDER L'INTÉRÊT D'UN DISPOSITIF TEL QUE L'ATELIER QUALIFICATION-INSERTION.

Dans le cadre du développement de l'Atelier Qualification-Insertion, la Fondation Bettencourt Schueller a accepté de soutenir notre association sur une période de trois ans. Ce soutien a permis la mise en place de ce dispositif au sein du pôle restauration de notre Atelier-Chantier d'Insertion d'Amiens, et il a rendu possible la réalisation d'une étude sur nos trois AQI de Paris, Aubervilliers et Amiens pour en analyser les résultats, évaluer la progression des personnes accompagnées, commencer une étude de l'impact social de ce dispositif et définir des pistes d'améliorations.

#### RAPPEL DU PROJET

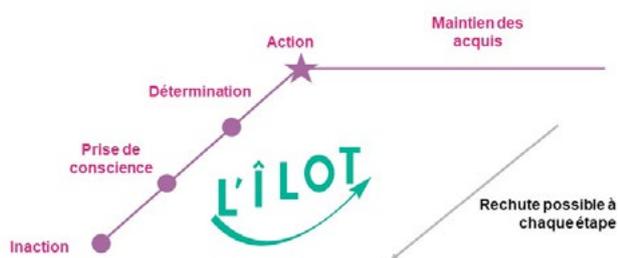
Certain de l'intérêt du dispositif, l'Îlot a cherché ces dernières années à étendre ce projet dans d'autres villes de France mais sans succès. Face à ces difficultés de développement mais également afin de valider l'impact social de ce projet, l'Îlot a voulu entamer une démarche d'évaluation des AQI qui, au-delà de la simple mesure d'impact, devait lui permettre de conceptualiser des outils de suivi et d'analyse des personnes accompagnées par notre association.

L'Îlot a choisi de confier cette étude au cabinet KIMSO qui a pour ambition d'« inscrire l'impact social au cœur des décisions et pratiques des organisations ». L'étude qui a commencé en août 2016 s'est achevée en octobre 2017. Après avoir déterminé avec l'Îlot les éléments-clés du dispositif pour construire une grille d'analyse adaptée à l'étude, KIMSO a rencontré à plusieurs reprises durant l'année 2017 les salariés en insertion du dispositif, les permanents de l'AQI mais aussi d'autres travailleurs sociaux de l'association afin de modéliser un outil de suivi adapté à l'ensemble des bénéficiaires de notre association.

La phase préparatoire a permis de définir onze thématiques qui répondent à des réalités de l'accompagnement prodigué par les équipes de l'Îlot et sur lesquelles les personnes ont été interrogées pendant l'étude : droits & démarches, emploi, comportement & codes sociaux, gestion budgétaire, relations avec la Justice, savoirs de base & FLE (Français Langue Etrangère), santé et addictions, logement, estime de soi, relations familiales et activités & lien social.

#### SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

Il apparaît que les motivations des personnes à rejoindre notre chantier d'insertion par la formation sont variables d'une personne à l'autre : intérêt pour la restauration, obtention d'un diplôme, aménagement de peine... Malgré ces différences, il semble que l'expérience AQI permette à tous de déclencher une évolution dans son parcours de vie car elle leur permet une « prise de conscience » professionnelle ou personnelle.



Comme cela se fait déjà dans certains établissements de l'Îlot, KIMSO a réutilisé les travaux de Prochaska et DiClemente pour illustrer les différentes étapes auxquelles peut se situer une personne engagée dans une démarche de changement, afin d'analyser ce que vivent les salariés en insertion lorsqu'ils rejoignent le projet AQI.

Les témoignages de salariés en insertion révèlent qu'ils peuvent se situer à différentes étapes, ce qui peut expliquer leur discours, leur comportement et leur besoin d'accompagnement différenciés. Par ailleurs, l'expérience en AQI est souvent le déclencheur d'une évolution, avec la notion de « prise de conscience » qui revient dans une grande majorité des cas.

L'étude KIMSO a donné lieu à une prise de conscience importante des équipes de la nécessité de mener de manière systématique cette évaluation des résultats de nos actions auprès des bénéficiaires. Pour cela, il faut disposer d'un outil adapté à cette démarche, et avec l'entreprise d'insertion Rézosocial, nous avons adapté le logiciel SIHAM pour permettre le suivi des personnes accompagnées par l'Îlot et faciliter ainsi l'analyse des progressions constatées.

**ALLER PLUS LOIN :** une version allégée devrait être disponible sur notre site internet d'ici la fin de l'été 2018.

# 7 ÉTABLISSEMENTS

POUR PRENDRE UN NOUVEAU DÉPART

## CHEMIN VERT (Paris)



Installé rue du Chemin Vert, cet établissement accueille jusqu'à 60 hommes seuls, sortant de prison et/ou en aménagement de peine. L'établissement dispose de 54 chambres individuelles et de 6 studios.

### CHIFFRES-CLÉS 2017

97 personnes ont été hébergées et accompagnées en 2017 :

- 100 % de personnes sortant de prison ou sous main de justice
- âge moyen : 41 ans
- durée moyenne du séjour : 13 mois
- 5 personnes ont été accueillies en TIG
- 80 % des personnes sorties positivement\* avaient un logement autonome
- 84 % des personnes sorties avec un logement avaient aussi un emploi (CDI, CDD...) ou une formation

\* sortie positive = personne sortant avec des perspectives d'emploi de formation ou de logement

17 personnes composent l'équipe :

- 1 responsable d'établissement
- 1 chef de service et 5 travailleurs sociaux
- 7 agents d'accueil et veilleurs de nuit
- 3 agents de service et d'entretien

### LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2017

En août 2017, nous avons été audités par les services de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL). Cet audit a porté sur la prise en charge des résidents, le respect des règles de la loi de 2002-2, l'état des locaux et des obligations légales liées à la sécurité, les difficultés des salariés à vivre ces situations.

Le projet de rénovation des deux bâtiments d'hébergement du CHRS a été enfin engagé. Les difficultés liées à la recherche d'un intervenant « maître d'ouvrage » ont abouti par la sélection d'un bailleur social reconnu et particulièrement compétent en matière de restauration de bâtiments, Résidence Sociale de France (RSF), filiale du groupe 3F.

L'accompagnement vers l'emploi a fait l'objet d'un investissement important de l'équipe éducative. Les partenariats existants avec les associations ont été renforcés (avec SNC – Solidarité Nouvelle face au Chômage – et MRS – mouvement pour une réinsertion sociale), et les résultats ont été au rendez-vous.

Par ailleurs, de nombreux ateliers cuisine ont été mis en place, surtout le week-end pour créer du lien social à l'intérieur de l'établissement. Dans cette dynamique, plusieurs sorties culturelles et balades (art, stand-up, photographie...) ont vu le jour. Ces activités ont notamment permis de faire connaître le quartier de Chemin Vert aux résidents tout comme notre participation à la Journée des Solidarités organisée en octobre 2017 par la Mairie du XI<sup>ème</sup> arrondissement à la Maison des Métallos (centre culturel).

### PERSPECTIVES 2018

#### 2018, l'année du grand chantier

L'établissement, ouvert en 2010, est né du regroupement de deux foyers parisiens de l'Îlot, « République » (site pré-existant sur place) et « Ruisseau », avec la volonté de mutualiser les moyens humains et matériels. Cette extension a permis l'intégration d'un bâtiment neuf, mais la partie pré-existante, non rénovée à l'époque, rencontre aujourd'hui d'importants problèmes de vétusté et de sécurité. Fin 2018, le projet de rénovation complète de l'établissement devrait être finalisé, avec pour objectif un lancement des travaux mi-2019 et un emménagement fin 2020. Ces travaux d'envergure devraient permettre à notre établissement d'offrir à nos résidents un lieu d'accueil adapté.

# L'ÎLOT VAL-DE-MARNE (Vincennes et Villiers-sur-Marne)

L'établissement du Val-de-Marne est composé de deux maisons d'accueil qui permettent l'accueil de 43 personnes. Les personnes accueillies sont des couples et des femmes seules.



## CHIFFRES-CLÉS 2017

56 personnes ont été hébergées et accompagnées en 2017 :

- 34 femmes seules
- 11 couples sans enfant
- âge moyen : 40 ans
- durée moyenne du séjour : 13 mois
- 73 % des personnes sorties positivement avaient un emploi (CDI, CDD...) ou une formation
- 91 % des personnes sorties positivement avaient un logement autonome

16 personnes composent l'équipe :

- 1 responsable d'établissement
- 4 travailleurs sociaux
- 9 agents d'accueil et veilleurs de nuit
- 2 agents de service et d'entretien

## LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2017

La réinsertion ne passe pas seulement par l'accès à un logement autonome ou à un emploi stable, mais aussi par l'ouverture à de nouveaux horizons. Favoriser la convivialité permet de s'ouvrir aux autres, de ne pas rester centré sur ses difficultés et soucis. Cela est souvent source de changement pour les résidents.

Dans cet esprit, des activités collectives, culturelles et de loisirs ont été proposées aux résidents avec notamment :

- Des ateliers cuisine
- Des activités jardinage
- Des repas collectifs, barbecues

En outre, nous avons pu à certaines occasions inviter des anciens résidents qui avaient accédé au logement et faisaient part aux autres de cette expérience, de leur parcours. Ces temps de rencontre et d'échanges ont permis de montrer à nos bénéficiaires actuels qu'il était possible de s'en sortir et de construire un projet de vie grâce à l'Îlot.

Des sorties culturelles ont également été organisées à hauteur d'au moins une sortie par mois (sorties musée, sorties théâtre...).

## PERSPECTIVES 2018

### Un projet de site unique

Le regroupement des deux sites de Vincennes et de Villiers-sur-Marne doit permettre à terme de :

- simplifier l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'établissement ;
- proposer uniquement des studios comprenant des sanitaires et kitchenette ;
- mutualiser certaines ressources et consolider l'équilibre budgétaire de l'établissement ;

À la fin 2017, l'association a non seulement trouvé un site dans le Val-de-Marne correspondant à ce projet, mais la commune d'implantation est également favorable à l'acquisition de la fraction de terrain n'entrant pas le projet associatif.

# THUILLIER (Amiens)

Créée en 1979, Thuillier est la plus ancienne maison d'accueil de l'Îlot. Après trois années de travaux et un taux d'occupation restreint, elle a entièrement réouvert en septembre 2017 et permet d'accueillir 69 personnes prioritairement des femmes seules et des familles.



## CHIFFRES-CLÉS 2017

52 adultes et 26 enfants ont été hébergés et accompagnés en 2017 :

- 20 femmes seules
- 23 familles
- 19 % de personnes sortant de prison ou sous main de justice
- âge moyen : 36 ans (hors enfants)
- 1 personne a été accueillie en TIG
- durée moyenne du séjour : 15 mois

12 personnes composent l'équipe :

- 1 responsable d'établissement
- 5 travailleurs sociaux
- 4 agents d'accueil et veilleurs de nuit
- 1 agent d'entretien et 1 agent technique

## LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2017



L'établissement a terminé l'année 2017 dans ses nouveaux locaux, les travaux s'étant terminés en septembre dernier. Le nombre de personnes accueillies a pu augmenter pour atteindre sa pleine capacité de 69 personnes.

Un espace dédié aux enfants a été aménagé à côté de l'espace commun qui été réservé aux parents. Il existe aussi depuis septembre 2017 une salle multi activités.



Depuis août 2017, les visites mensuelles des logements ont permis un constat positif sur l'entretien des logements.

## PERSPECTIVES 2018

### Des projets à long terme

- En 2018, 4 lits Halte Soins Santé pour femmes devraient voir le jour. L'objectif est d'assurer les soins médicaux et paramédicaux adaptés à la situation de la personne accueillie, mais aussi de favoriser l'accès aux services de prévention de Santé Publique. Ce projet d'ouverture est en lien avec les 6 lits Halte Soins Santé pour hommes déjà en place aux Augustins. Notre projet devrait être déposé au premier trimestre 2018.
- Un projet d'ouverture d'un service de suite devrait être finalisé. En effet, nous constatons que les personnes accueillies qui sortent du CHRS avec un logement reviennent régulièrement en demandant de l'aide car elles nous font confiance: elles ont des difficultés et ne savent pas comment obtenir de l'aide sur leur secteur. Nous pensons qu'elles devraient pouvoir officiellement continuer d'être accompagnées par un salarié sur un temps défini. Notre réflexion pourrait également s'orienter vers une permanence d'accueil téléphonique.

# LES AUGUSTINS (Amiens)

Implanté dans le centre ville d'Amiens, cet établissement accueille jusqu'à 56 hommes seuls, sortant de prison et/ou en aménagement de peine. L'établissement dispose de 6 Lits Halte Soins Santé pour des personnes avec des besoins de soins importants et gère 6 logements autonomes pour 8 personnes en phase d'autonomisation.

## CHIFFRES-CLÉS 2017

134 personnes ont été hébergées et accompagnées en 2017 :

- 132 hommes seuls
- 12 personnes en logements temporaires dont 2 hommes ont pu être rejoints par un proche
- 60 % de personnes sortant de prison ou sous main de justice
- âge moyen : 41 ans
- durée moyenne du séjour : 9 mois
- 47 % des personnes sont sorties positivement
- 41 % des personnes sorties positivement ont trouvé un emploi
- 6 personnes ont été accueillies en TIG

11 personnes composent l'équipe :

- 1 responsable d'établissement
- 1 assistant social et 3 éducatrices spécialisées
- 2 agents d'accueil et 2 veilleurs de nuit
- 2 agents de service et d'entretien

## LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2017

L'année 2017 a été marquée par des rapprochements et une plus grande transversalité entre les établissements de l'Îlot d'Amiens : rapprochements par le nombre de situations partagées ou qui ont fait l'objet d'un glissement d'un établissement vers l'autre, mais également dans les pratiques professionnelles par la mutualisation de personnel entre les différents établissements.

L'année 2017, a aussi apporté la confirmation que très fréquemment les résidents ayant quitté la structure reviennent solliciter du lien, de l'aide. Ces demandes sont des sollicitations importantes pour l'équipe. Une réflexion pointe sur la nécessité de répondre à cet état de fait.

Nous avons aussi développé une attention sur la qualité de vie dans la maison. C'est la valorisation des personnes créée par les activités, la responsabilisation des résidents soutenue par un Conseil de la Vie Sociale (CVS) actif, la mise en œuvre de réparation éducative ou de travaux pour la collectivité et l'organisation de la maison portée par l'aide-médico psychologique qui ont participé à cette évolution de l'état d'esprit.

Si nos liens sont toujours aussi réguliers avec les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) de la Somme et les Juges d'Application des Peines (JAP) et ce malgré les mutations de ce personnel, nous avons été confrontés cette année à quelques points de blocages. L'aboutissement de notre accompagnement d'insertion visant à obtenir des logements pour des résidents dont la situation est appréciée par le JAP comme devant relever d'une grande prudence l'amenant à refuser sa mobilité au point de le maintenir dans le giron de notre accompagnement.

## PERSPECTIVES 2018

- Révision des outils de la loi 2002-2
- Étendre la convention Placement sous Surveillance Électronique (PSE) de la Somme et de l'Oise à toute l'inter-région.
- Projet « cuisine pour tous »
- Formaliser l'ensemble des partenariats par la rédaction et la signature de conventions

# 1 CENTRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE (CHU)

## LA PASSERELLE (Amiens)

La Passerelle est le plus grand Centre d'Hébergement d'Urgence de la Somme. Chaque jour, une soixantaine de femmes et d'hommes sans domicile bénéficient d'un repas chaud et de divers services : douches, casiers, domiciliation... et tous les soirs, 46 hommes seuls y sont hébergés.



### CHIFFRES-CLÉS 2017

601 personnes ont été soutenues par La Passerelle en 2017 :

- Parmi elles, 77 hommes seuls ont été hébergés et accompagnés de façon suivie
- 122 femmes ont pu bénéficier de l'accueil de jour
- 13 % de personnes sortant de prison ou sous main de justice
- âge moyen : 34 ans

14 personnes composent l'équipe :

- 1 responsable d'établissement
- 3 travailleurs sociaux
- 3 éducateurs spécialisés
- 4 agents d'accueil et veilleurs de nuit
- 3 agents de service et d'entretien



### LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2017

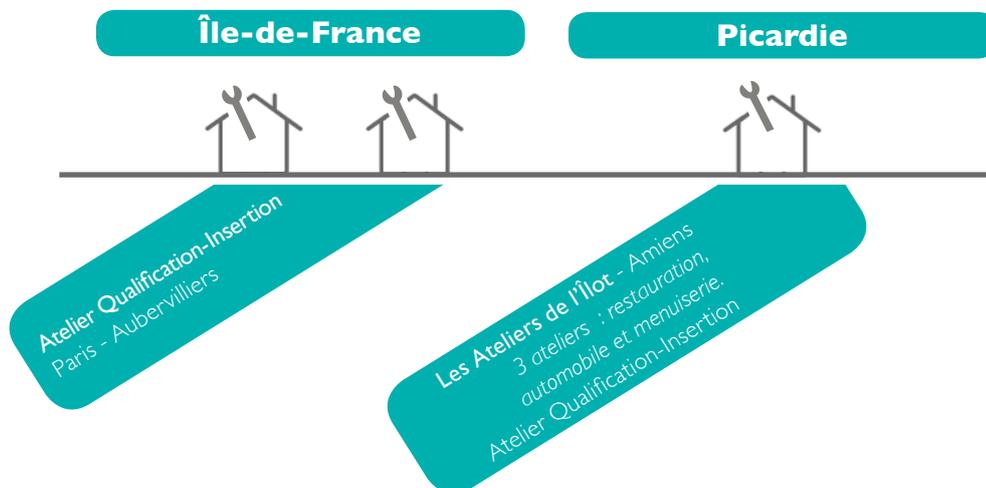
Répondant à un besoin important d'hébergement d'urgence sur le territoire et faisant suite à une demande de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, La Passerelle a augmenté sa capacité d'hébergement de 9 places pour la période hivernale. En conséquence, l'établissement dispose d'une capacité d'hébergement de 55 places depuis le 1er novembre 2017.

De plus, pour répondre au mieux aux besoins des personnes à la rue, un dispositif novateur a vu le jour sur le département de la Somme : il s'agit de la halte de nuit, dispositif opérationnel à La Passerelle depuis le 15 novembre 2017 et pour toute la période hivernale.

### PERSPECTIVES 2018

- La fin d'année 2017 a été marquée par une augmentation significative de la capacité d'hébergement qui se poursuivra en 2018. L'offre de service élargie : Accueil de jour – Hébergement – Halte de nuit a considérablement augmenté la charge de travail de l'équipe et cette multiplication des tâches pourrait avoir des répercussions sur la qualité de l'accompagnement. C'est l'une des raisons qui nous amène à ne pas pouvoir répondre favorablement à la pérennisation de places hivernales supplémentaires.
- En 2018, il faudra que nous soyons très vigilants face à l'augmentation de la violence que nous avons subie ces derniers mois. Il s'agira de poursuivre nos actions éducatives qui permettent de lutter contre cette violence et de prévenir la récidive. Un accompagnement renforcé, au plus près de l'utilisateur s'avère indispensable pour l'amener à adhérer à un projet d'insertion sociale et professionnelle tout en respectant ses obligations judiciaires. Cela passe au préalable par une prise de conscience de leurs difficultés (addictions, santé mentale...) qu'ils arrivent à atteindre grâce à l'équipe des travailleurs sociaux. Pour réaliser ce travail, nous sommes épaulés par des partenaires spécialisés (SPIP – EMPPAS – le Mail...) avec lesquels nous espérons encore consolider nos liens dans les années à venir.
- Pour finir, il convient de noter que le vieillissement des personnes accueillies engendre de faibles chances de sorties positives. En 2018, il faudrait que nous puissions avoir davantage de réponses positives de la part des EHPAD et pensions de famille accueillant des seniors précaires.

## 2 CHANTIERS D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE



## L'ATELIER QUALIFICATION-INSERTION (Paris, Aubervilliers et Amiens)

Depuis 2009 à Paris, 2012 à Aubervilliers et 2015 à Amiens, ce dispositif embauche, forme et accompagne dans leurs démarches d'insertion des jeunes sortant de prison, en aménagement de peine ou en risque de délinquance, qui préparent le titre professionnel d'agent de restauration. Fonctionnant par promotion, chaque atelier accueille un groupe de 12 à 15 personnes qu'il suit pendant une période de 9 à 11 mois.



### CHIFFRES-CLÉS 2017

En 2017, l'Atelier Qualification-Insertion a accompagné en contrat d'insertion :

- 27 personnes dans l'atelier de Paris
- 31 personnes dans l'atelier d'Aubervilliers
- 14 personnes dans l'atelier d'Amiens
  
- 75 % de personnes sortant de prison ou sous main de justice
- âge moyen : 32 ans
- 32 % des personnes sorties positivement avaient un emploi (CDI, CDD...) ou une formation
- 1 personne a été accueillie en TIG

3 personnes composent l'équipe de Paris et Aubervilliers :

- 1 responsable d'établissement
- 2 conseillers en insertion professionnelle

5 personnes composent l'équipe d'Amiens :

- 1 responsable d'établissement
- 1 conseiller en insertion professionnelle (CIP)
- 1 encadrant technique responsable de chaîne alimentaire et 2 cuisiniers

## LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2017

- La Fondation DEMETER nous a sollicité en tant qu'expert de l'insertion pour la création d'un support de communication sur les chantiers d'insertion à destination des personnes détenues. L'objectif des films d'animation réalisés est de communiquer sur les possibilités offertes par les chantiers d'insertion en général et de nos AQI en particulier. Le groupe de salariés en insertion de Seine-Saint-Denis a contribué au projet en donnant son avis sur la clarté du message et du script.
- Développement du partenariat avec les entreprises, pour diversifier l'offre de stages.
- Les Sessions d'Orientation Approfondie (SOA) se sont développées sur le département de Seine-Saint-Denis: l'action expérimentale ayant montré son utilité et des résultats probants, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation et les Juges de l'Application des Peines ont soutenu la reconduction de ce dispositif. Fait marquant de ce développement : le processus d'intégration des bénéficiaires est intégralement organisé dans les nouveaux locaux du SPIP du 93 à Saint Denis.



## ■ DES ACTIVITÉS SOCIO-CULTURELLES POUR S'OUVRIER À LA CITOYENNETÉ

Dans le cadre de l'accompagnement socio-éducatif des recrues de l'Atelier Qualification-Insertion, l'équipe de l'Îlot peut proposer des activités culturelles afin de compléter son accompagnement. En 2017, par exemple :

- La Compagnie théâtrale Masquarades a organisé pour tous les groupes un atelier d'expression orale et corporelle à des fins de redynamisation professionnelle.
- Une rencontre avec l'écrivain Omar Benlaala, auteur des récits autobiographiques « La Barbe » et « L'Effraction », a été organisée. Ce temps d'échanges entre les recrues de l'AQI et l'écrivain qui a vécu la même chose qu'eux et qui a réussi par la suite à s'en sortir a permis aux participants de se projeter dans l'avenir.
- Sur Amiens, la société Patis'frais a organisé une démonstration de pâtisserie pour les salariés en insertion des Ateliers de l'Îlot. Les salariés ont pu apprécier les explications et les conseils de Philippe Rigolot, champion du monde de pâtisserie. Ce professionnel chevronné a réalisé sous leurs yeux plusieurs techniques pâtisseries.

## PERSPECTIVES 2018

- *Mise en place d'une certification des connaissances et compétences professionnelles (certification CLEA) qui sera dispensée par notre partenaire habilité l'AFEC.*
- *Harmonisation de la durée des différents AQI à 9 mois.*
- *Enrichissement du dispositif SOA par la mise en place d'une certification des connaissances et compétences professionnelles (certification CLEA) qui sera dispensée par notre partenaire habilité l'AFEC .*
- *À la demande du SPIP du 93, le projet SOA va s'intégrer dans un dispositif expérimental porté par l'association AUREOLE et qui s'intitule « L'OUVRAGE ». Ce dispositif accompagne sur 12 mois des personnes sous main de justice concernées par de lourdes addictions.*
- *Mise en place d'un nouveau partenariat avec une fondation d'entreprise, la Fondation BLUE GROUP qui souhaite favoriser l'insertion professionnelle des personnes sous main de justice. L'Îlot organisera pour la fondation le repérage et le pré recrutement du public.*
- *Sur la base de l'expérience acquise par l'Îlot avec l'Atelier Qualification-Insertion, les Ateliers de l'Îlot ont lancé, en décembre 2017, un parcours d'insertion innovant. Ce parcours comporte 2 mois de formation au métier d'agent de restauration, dans un centre de formation extérieur, puis 6 mois de mise en situation professionnelle et d'accompagnement social au sein des Ateliers. En cours de contrat, les personnes recrutées effectuent un stage d'immersion d'un mois dans une entreprise locale, qui leur permet de se tester en conditions réelles. À la fin du parcours, elles se présentent à l'examen pour obtenir un titre professionnel reconnu.*

# LES ATELIERS DE L'ÎLOT (Amiens)

Les Ateliers de l'Îlot emploient, forment et accompagnent vers la reprise d'une activité ou la formation des personnes sortant de prison ou très éloignées de l'emploi. Cet Atelier Chantier d'Insertion (ACI) se compose de trois ateliers : mécanique, restauration et menuiserie.



## CHIFFRES-CLÉS 2017

En 2017, les Ateliers de l'Îlot ont accompagné en contrat d'insertion (hors AQL) 105 personnes :

- 48 personnes au restaurant-traiteur l'Îlot Gourmand
- 37 personnes au garage Auto Bleue
- 20 personnes à la menuiserie
- 24 personnes ont été accueillies en TIG
- 22 % de personnes sortant de prison ou sous main de justice
- âge moyen : 36 ans
- durée moyenne de présence : entre 6 et 12 mois
- 32 % des personnes sorties positivement avaient un emploi (CDI, CDD...) ou une formation

11 personnes composent l'équipe d'Amiens :

- 1 responsable d'établissement
- 2 agents administratifs
- 2 conseillers en insertion professionnelle
- 3 encadrants techniques
- 1 chef d'équipe
- 2 cuisiniers

## LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2017

- Lancement du service en salle pour l'atelier l'Îlot Gourmand,
- Formations à l'accueil du client en restauration,
- Deux sessions de formation sur les règles d'hygiène alimentaire pour les salariés de l'Îlot gourmand (HACCP).

## PERSPECTIVES 2018

### Consolidation de l'équilibre économique

Conscients que la conquête d'une nouvelle clientèle passe désormais par internet, les Ateliers s'apprêtent à revoir et dynamiser leur communication en ligne, et poursuivent la recherche de partenariats avec des entreprises locales. L'embauche d'une commerciale début 2018 est un atout supplémentaire pour la croissance de notre chiffre d'affaire.

### Accompagnement socio-éducatif

Les Ateliers ne se contentent pas d'accompagner vers l'emploi, chaque année, une cinquantaine de personnes : ils encadrent aussi une trentaine de personnes condamnées à une peine de Travail d'Intérêt Général (TIG). À l'avenir, l'établissement aimerait approfondir l'accompagnement qui leur est proposé, pour faire de cette peine un « tremplin » socio-professionnel.

# OBJECTIF EMPLOI

## ALTERNATIVES ET AMÉNAGEMENTS DE PEINE, UN TEMPS POUR TRAVAILLER À SA RÉINSERTION ?

### ■ LES RÉSULTATS ENCOURAGEANTS DES PROJETS D'ACCUEIL RENFORCÉ

Pour intervenir au plus tôt auprès des jeunes condamnés à de courtes peines et tenter de briser le cercle de la récidive, l'Îlot a lancé fin 2016 un nouveau programme, porté par l'équipe de l'Atelier Qualification-Insertion Île-de-France. Ce programme s'adresse en priorité à des jeunes âgés de 18 à 25 ans, orientés par les services pénitentiaires d'insertion et de probation dans le cadre d'un aménagement de peine. Sa durée est de 8 semaines, et fait alterner des ateliers collectifs et des entretiens individuels avec un professionnel de l'insertion :

- 3 demi-journées par semaine au sein de l'association pour le travail du projet professionnel ;
- des entretiens individuels sur rendez-vous une fois par semaine et/ou à la demande des participants.

Pendant ces 2 mois, un groupe de 6 à 12 jeunes apprend à se connaître et à s'entraider, chacun est amené à revoir son comportement et ses préjugés, et surtout à construire un projet professionnel réaliste. À l'issue de ces 2 mois, ceux qui le souhaitent peuvent être accompagnés de manière régulière dans leur recherche d'emploi ou dans la résolution des difficultés qui freinent leur insertion professionnelle.

Sur les 15 personnes des deux sessions, 11 personnes sont allées au bout de leur parcours et ont pu construire un projet professionnel réaliste (magasinier, cariste, jardinier, gardien d'immeuble, technicien du son, employé commercial, employé de libre-service, voiturier, commis de cuisine, agent de restauration...). Aux dernières nouvelles, 53 % des participants sont toujours en emploi ou en formation rémunérée.

### ■ QUEL ACCOMPAGNEMENT POUR LES PERSONNES EN PLACEMENT SOUS SURVEILLANCE ÉLECTRONIQUE.



Le placement sous surveillance électronique (PSE) consiste en la mise en place d'un bracelet électronique qui se porte en général à la cheville connecté à un boîtier. Il permet de vérifier qu'une personne respecte bien des horaires qui lui imposent de rester à résidence (chez lui, chez un proche ou dans un centre d'hébergement comme ceux de l'Îlot). Les sorties ainsi réglementées sont censées correspondre à des activités telles que l'emploi ou la recherche d'emploi, la formation, le règlement de différents problèmes administratifs, ou à des déplacements médicaux liés à des obligations de soins. Parfois, le bracelet sert également à vérifier que la personne ne se rapproche pas de lieux qui lui sont interdits (domicile de son ex-compagne, lieu où les délits ont été commis, lieux « à risque »,...).

Lorsque la personne est autonome et suffisamment motivée, la mesure est efficace. Mais si ce n'est pas le cas, elle peut se limiter à n'être qu'une inactivité forcée... sauf si la mesure se double d'un accompagnement global tel qu'il est pratiqué par l'Îlot : rencontres régulières, fixation d'objectifs partagés, bilans, remise à niveau si nécessaire, formations, ateliers collectifs. La remobilisation des personnes et la mise en place d'un environnement à la fois cadrant et bienveillant sont les éléments-clés du succès, même si celui-ci n'est jamais garanti (il y a toujours un risque de réitération du délit et donc de réincarcération).

Il ne s'agit pas d'être trop présent, car il est essentiel que la personne puisse acquérir son autonomie et se prendre en charge, sinon le résultat apparemment positif lorsque la personne quitte l'Îlot risque de se transformer en échec lorsqu'il n'y a plus d'accompagnement. Tout est donc question de dosage. Et si l'alchimie fonctionne bien entre la personne sous surveillance électronique et le travailleur social de l'Îlot, les résultats sont positifs.



En 2017, plus de 80% des PSE ayant quitté notre établissement de CheminVert avaient un emploi (CDD, CDI, ...). Sur l'ensemble de nos établissements, ils ne sont que 10 % à avoir été réincarcérés.

# OBJECTIF EMPLOI

## ■ «PRENDRE LA PEINE» D'ACCUEILLIR DES PERSONNES EN TRAVAUX D'INTÉRÊTS GÉNÉRAUX À L'ÎLOT.

L'Îlot accompagne les personnes sortant de prison à prendre un nouveau départ mais permet également aux personnes condamnées à une peine alternative telle le Travail d'intérêt général (TIG) d'exécuter leurs peines. Afin de rendre compte de notre action en direction des personnes condamnées au TIG, nous sommes allés recueillir les témoignages de l'équipe de notre chantier d'insertion par l'activité économique d'Amiens, les Ateliers de l'Îlot, et ceux de personnes accueillies dans cet établissement pour exécuter leurs peines.

### COMMENT S'ORGANISE L'ACCUEIL DE TIG AUX ATELIERS DE L'ÎLOT ?

Les Ateliers de l'Îlot accueillent en moyenne une cinquantaine de personnes condamnées au TIG par an. L'Îlot Gourmand, restaurant-traiteur, et l'Auto bleue, mécanique et nettoyage automobile, sont les deux ateliers où sont majoritairement accueillis les TIG.

La mise en place de la peine de TIG au sein des Ateliers suit le parcours suivant :

Un conseiller pénitentiaire en insertion et probation (CPIP) contacte le responsable des Ateliers de l'Îlot pour savoir si il est possible d'accueillir une peine de TIG.

La personne est reçue en rendez-vous aux Ateliers de l'Îlot par le responsable des ateliers et par l'encadrant technique responsable de l'atelier où elle pourra être affectée pour son TIG. Les responsables d'ateliers sont les tuteurs des TIG que nous accueillons.

Après cet entretien, l'équipe des Ateliers de l'Îlot accepte ou non d'accueillir la personne condamnée à des TIG et donne la réponse au CPIP qui accompagne la personne.

Les Ateliers sont d'accord pour accueillir un TIG : le juge adresse une ordonnance aux Ateliers de l'Îlot et le CPIP un formulaire pour comptabiliser les heures de TIG.

Le TIG peut alors commencer. La personne intègre les Ateliers de l'Îlot avec qui elle définit un planning de présence et se voit confier des tâches en lien avec l'atelier où elle est affectée.

# OBJECTIF EMPLOI

Selon Jean-Michel Titrent, responsable de l'établissement, et Guillaume Sannier, conseiller en insertion professionnelle au sein des ateliers, le TIG qui vient réaliser sa peine aux ateliers a la possibilité de faire un premier pas dans un parcours d'insertion professionnelle car « en règle générale, nous accueillons des TIG qui ont au minimum 70 H à réaliser de façon à avoir le temps de leur faire découvrir notre activité et le métier de l'atelier qu'ils vont rejoindre. ». Bien évidemment, toutes les personnes accueillies en TIG n'ont pas de problématiques en lien avec l'insertion et n'ont besoin de l'aide de l'Îlot que dans le cadre de l'exécution de leur peine, et elles reprennent ensuite le cours de leurs vies normalement après le TIG. Dans ce cas, nous contribuons « seulement » à leur permettre d'exécuter une peine de manière à leur éviter la rupture de leur vie professionnelle, sociale et familiale que représenterait une incarcération.

Conformément aux textes encadrant cette peine, le TIG au sein des Ateliers se veut formateur pour la personne condamnée et utile à la collectivité. « Généralement je n'accueille pas plus de deux TIG en même temps afin de les encadrer convenablement, mais je ne fais pas de différence entre les TIG et les salariés en insertion dans les missions que je leur confie. Ils font la cuisine, la préparation, le service, la plonge, le nettoyage... Ils effectuent exactement le même travail que les autres. » nous explique Frédérique Piana, responsable de l'atelier restauration et tutrice de TIG. Pour aller plus loin sur cette notion de double utilité qu'a le TIG, Guillaume Sannier rappelle qu'aux Ateliers comme ailleurs « la clé d'un bon accueil repose avant tout sur la qualité d'écoute et d'encadrement dont est capable l'équipe de la structure d'accueil. Être strict et à la fois rester bienveillant... comme on le fait avec les autres personnes que nous accueillons ici sur des contrats d'insertion car en définitive ce n'est pas plus compliqué d'accueillir un TIG qu'une personne très éloignée de l'emploi. » tout en ajoutant pour illustrer la volonté des équipes à former les TIG qu'ils accueillent : « Pour moi c'est une alternative à la peine très intéressante notamment pour les moins de 30 ans car bien souvent elle permet à des personnes jeunes et éloignées de l'emploi de se mettre en action. Et puis, si des structures telles que les nôtres qui ont vocation à pousser tout le monde vers le haut ne le font pas, qui le fera ? ».

## ET DU CÔTÉ DES PERSONNES ACCUEILLIES, COMMENT SE DÉROULE UN TIG AUX ATELIERS DE L'ÎLOT ?

Dans le cadre de la réalisation de ce reportage, nous avons rencontré plusieurs personnes qui sont passées aux Ateliers dans le cadre du TIG. Pour certains, comme Anthony actuellement en contrat d'insertion à l'Îlot Gourmand (voir interview page suivante), le TIG a été un élément clé dans la construction d'un parcours d'insertion professionnelle.

Pour les autres, rencontrés pendant l'exécution de leur peine ou juste après, ils revendiquent tous avoir choisi le TIG pour mettre du sens dans leur condamnation. Soit pour soi : « Moi, le TIG j'ai envie de dire que ça m'a remis dans la vie » car je dois me lever pour aller travailler. C'est mieux d'avoir une vie de travailleur ! » nous confiera par exemple Rémi, actuellement en TIG à l'Auto-Bleue ; soit pour les autres, comme M. qui y a vu une dernière chance pour lui mais aussi pour sa famille pour qui il aurait été un « fardeau » si il avait choisi la surveillance électronique chez lui, ou qu'il aurait dû « abandonner » si il avait été placé en détention. Tous ceux qui ont accepté de nous répondre l'ont fait avec beaucoup de pudeur voir d'effacement comme le sont bien souvent les condamnés... pour eux, l'heure n'est pas encore à la projection au-delà du TIG. Même s'ils pensent à l'après, ils ne s'y projettent pas.

« Manque de confiance en soi et en la société, honte en lien avec la peine, parcours de vie compliqués, pas de qualification, pas de famille, pas d'espoir, pas d'envie, peur du lendemain, pas de permis, pas de diplôme, sentiment d'inutilité... besoin d'être entendu, écouté, accompagné, envie d'apprendre, de rencontrer, d'échanger... » sont les sujets qui reviennent au cours des différents échanges avec eux.

Bien sûr, il leur sera possible pendant le TIG de se confier à nos équipes et de se laisser guider par ces professionnels bienveillants mais il apparait évident au vu de ces échanges qu'il reste un énorme travail à accomplir pour que cette peine au-delà de sa réponse à l'intérêt général réponde également et principalement aux intérêts des personnes qui y sont condamnées.

## Témoignage

### **Anthony, 22 ans actuellement salarié en insertion à l'Îlot Gourmand (Amiens) à la suite d'un TIG\***

*Anthony est arrivé à l'Îlot en 2017 pour réaliser un TIG d'une durée de 2 mois à la fin duquel l'équipe de l'Îlot Gourmand lui a proposé un premier contrat de travail en raison de ses capacités et de la motivation qu'il a exprimé à apprendre et à s'en sortir. Au moment où nous le rencontrons, cela fait neuf mois qu'il est en contrat d'insertion au sein de notre atelier restauration. Ayant pris de l'assurance, il assure désormais de manière autonome la réception des repas, leur mise en chauffe et leur service au sein de la cuisine de notre établissement des Augustins.*

“ On m'a proposé le TIG après une deuxième condamnation. J'avais le choix entre le TIG et le bracelet électronique. J'ai demandé le TIG et on m'a condamné à 105 heures. C'est ma conseillère pénitentiaire en insertion et probation (CPIP) qui m'a orienté vers les Ateliers de l'Îlot pour réaliser ma peine.

J'ai choisi le TIG car c'était l'occasion de découvrir quelque chose et de se sentir utile pour les autres. Si l'Îlot ne m'avait pas accueilli, je l'aurais fait aux Restos du Cœur car c'est important pour moi.

Le TIG, je trouve que c'est mieux que le bracelet électronique, où l'on se retrouve à ne rien faire, enfermé chez soi.

Il faut savoir que quand je suis arrivé ici, je n'avais jamais travaillé de ma vie ; le TIG c'est ma première expérience professionnelle. En faisant mon TIG, j'ai découvert un univers (la restauration) dans lequel je me suis senti à l'aise avec ce que je faisais et ce que l'on me demandait de faire et comme les encadrants ont vu cette envie, cette motivation, ils m'ont proposé de continuer en contrat et j'ai accepté.

En contrat, je suis resté quelques mois en cuisine à apprendre, je m'occupais principalement du self. Après, pour que je comprenne toute la chaîne de production, on m'a envoyé sur les sites de distribution des repas et là, ça fait deux semaines que je suis sur l'établissement des Augustins.

Comme j'ai une bonne qualité de travail et que j'ai montré que je savais me plier aux règles, nous sommes en train de voir avec le conseiller en insertion professionnel (CIP) qui me suit à l'Îlot comment je pourrais intégrer une formation afin de ne pas quitter les Ateliers sans rien après mon contrat. J'aimerais poursuivre dans le secteur de la restauration et nous sommes à la recherche d'une formation dans le secteur de la boucherie.

Ici, j'ai pris conscience que j'étais capable de travailler.

Avant le TIG, je ne voulais pas travailler. Je n'étais pas motivé pour trouver du travail... faire les boîtes d'intérim, aller à Pôle Emploi, ça n'était pas pour moi...

Venir faire un TIG, ça m'a donné le goût du travail, le goût de l'effort et puis surtout, j'ai vu que j'étais capable de me lever le matin pour venir travailler, pour donner quelque chose de moi. Ce TIG et ce travail, ce n'est que du bénéfique pour moi, ça m'a changé la vie ! »

(\* TIG : peine de Travail d'Intérêt Général

# SÉMINAIRE ÎLOT 2017

## DE LA PRISON À L'INSERTION : PRÉPARER LA SORTIE, FACILITER LA TRANSITION DEDANS-DEHORS.



Depuis sa création en 1969, l'Îlot a fait le choix de concentrer ses actions et de les développer vers les personnes « qui font ou ont fait l'objet d'une peine de justice, parmi lesquelles les sortants de prison ou les personnes bénéficiant d'un aménagement de peine », orientation qui a été reconfirmée à la suite du séminaire de 2008. 10 ans plus tard, il était important pour l'association de revenir sur le travail accompli et de marquer un temps de réflexion partagé entre les membres de l'Îlot et ses partenaires afin de tirer un bilan sur ce qui a été fait et de comprendre ce qu'il reste à faire pour que l'Îlot puisse perfectionner son accompagnement vers l'insertion des personnes sortant de prison.

Conscients que certaines de nos difficultés reposent sur la transition, parfois brutale, de nos bénéficiaires entre la prison et le retour à la société civile, nous avons fait le choix d'organiser ce séminaire de réflexion 2017 sur le thème : « De la prison à l'insertion. Préparer la sortie, faciliter la transition dedans-dehors. »

Durant ces 2 journées d'échanges qui ont rassemblé une soixantaine de personnes (salariés, administrateurs, bénévoles, personnes accueillies par l'Îlot mais aussi des partenaires associatifs et institutionnels) nous avons tenté de répondre à la question suivante :

**« Nous, Îlot, que devons/pouvons-nous faire pour que cette mesure soit utile à la personne et à son insertion ? »**

### PROGRAMME

*Les hommes construisent trop de murs et pas assez de ponts.*

Isaac Newton

LUNDI 27 NOVEMBRE

#### Dedans-dehors : préparer la sortie de prison

Comment amorcer un parcours d'insertion en prison, avant la sortie ?  
Comment assurer une continuité/prévenir une rupture entre les démarches de réinsertion amorcées en prison et l'accompagnement proposé par l'Îlot après la prison ? L'Îlot devrait-il intervenir davantage en prison et comment ?

9 h	Accueil des participants
9 h 30	<b>Présentation du séminaire Dernières avancées et projets</b> Hubert DE GABORY, président de l'Îlot
10 h 15 - 11 h 30	<b>Un programme inspirant : le programme Respecto</b> Léa POPLIN, directrice de la maison d'arrêt de Villepinte (93) Marie-Rolande MARTINS, directrice du SPIP de Seine-Saint-Denis
11 h 30 - 12 h 30	<b>Table-ronde « Dedans-Dehors »</b> Réactions et questions sur le programme Respecto Points de vue croisés sur le passage de la prison à l'extérieur Modérateur : Yves LECHOPIER Invités : Marion LACHAISE, artiste (L'œil de Clairvaux) Didier RUIZ, metteur en scène (Une longue peine) Armelle DUBOIS, directrice d'APRES - groupe ARES (Entreprise d'insertion intervenant en milieu carcéral)
12 h 30	Déjeuner sur place
14 h 00 - 15 h 30	<b>Travaux en sous-groupes</b> Quels enseignements tirer des expériences présentées ? Comment éviter la rupture entre les démarches engagées en prison et le projet à la sortie ?
PAUSE	
16 h	<b>Restitution dynamique des échanges</b> Quelles idées-forces retenir de la journée pour l'Îlot ?
17 h 00	<b>Conclusion de la première journée</b>

Dîner à l'Îlot  
Gourmand

MARDI 28 NOVEMBRE

#### Ni dedans, ni dehors : faciliter la transition

Comment accompagner les personnes sorties de prison mais pas encore libres ? Comment travailler avec l'administration pénitentiaire pour tirer le meilleur parti des aménagements de peine et autres mesures judiciaires alternatives à la détention ? Certaines mesures nécessitent-elles davantage de vigilance ou sont-elles plus compatibles que d'autres avec les méthodes d'accompagnement de l'Îlot ?

9 h	Accueil des participants
9 h 15	<b>Ouverture de la seconde journée</b> Paul-Éric DÉCLE, conseiller municipal délégué secteur centre Amiens Hubert DE GABORY, président de l'Îlot
9 h 30 - 10 h	<b>Table-ronde « Collaboration de l'Îlot et des services pénitentiaires »</b> Retours d'expériences des différents établissements de l'Îlot, échange avec un représentant du SPIP de la Somme (à confirmer)
10 h - 11 h	<b>Table-ronde « L'accompagnement des personnes sous main de justice »</b> Modérateur : Yannick ANVROIN (Aprémis) Invités : M Thierry D'FMAGNY, responsable du SIAC Mme Isabelle GUITTON, Pôle Emploi Justice Mme Nora HANNOU, Aprémis Emergences Rouen : Mme Delphine BADOUARD (chef de service) et Mme Carine FICOT (psychologue)
PAUSE	
11 h 15 - 12 h 30	<b>Travaux en groupes - Études de cas</b> Comment aider les personnes accueillies à tirer le meilleur parti de leur mesure judiciaire ?
12 h 30	Déjeuner sur place
14 h 00 - 15 h 30	<b>Restitution dynamique des échanges</b> Quels axes de travail privilégier en 2018 ?
15 h 30	Bilan et conclusion du séminaire
16 h 30	Fin du séminaire

# SÉMINAIRE ÎLOT 2017

## ■ FOCUS SUR L'UN DES TEMPS FORT DU SÉMINAIRE : LE PROGRAMME RESPECTO



Intervenante : Madame Marie-Rolande MARTINS, directrice du SPIP de Seine-Saint-Denis (93)

Après une année d'expérimentation du programme RESPECTO au sein de la maison d'arrêt de Villepinte (93), Madame MARTINS est venue nous présenter ce projet inspiré d'un programme pénitentiaire espagnol qui offre des avantages aux détenus tout en leur fixant des obligations. Ce programme a pour but de diminuer les violences en milieu carcéral mais également d'aider les détenus à préparer leur réinsertion après la prison. À Villepinte, il est porté par Léa POPLIN, la directrice de l'établissement, les surveillants pénitentiaires, les conseillers pénitentiaire d'insertion et probation (CPIP), les détenus et une quarantaine d'intervenants extérieurs pour les activités.

### RESPECTO, COMMENT ÇA MARCHE ?

Après avoir signé une « charte » d'engagement, les détenus du programme RESPECTO se voient remettre leurs clés de cellules afin de circuler librement dans le bâtiment E de la maison d'arrêt de Villepinte où se déroule le programme. Ils peuvent ainsi participer à la gestion de la vie quotidienne (nettoyage, cuisine...) et se rendre aux activités où ils se sont inscrits (jusqu'à 25 h d'activités hebdomadaires/détenu).

Au-delà des cellules ouvertes et des activités, ils ont accès à des parloirs améliorés, salons familiaux, des horaires plus souples au terrain de sport... Ces avantages, notamment l'amélioration des conditions de visites, sont essentiels pour préparer l'après prison. Ils sont aujourd'hui 190 à être dans le programme RESPECTO de Villepinte. Deux gardiens sont nécessaires à l'encadrement et quand on l'interroge sur la sécurité du personnel, Madame MARTINS répond : « **Quand on fait confiance aux gens, dans 99,9% des cas, ça fonctionne ! En un an d'expérimentation, nous n'avons eu aucun accident dans le bâtiment où se déroule le programme RESPECTO.** »

#### LES PARTICIPANTS AU PROGRAMME SONT ORGANISÉS EN 4 COMMISSIONS :

- la commission hygiène,
- la commission accueil,
- la commission « régulation des conflits »,
- la commission « activités ».

#### ET ILS DOIVENT OBLIGATOIREMENT PARTICIPER AUX 4 MODULES QUI FORMENT LE SOCLE DU PROGRAMME RESPECTO :

1. La communication non-violente
2. L'image de soi
3. La compréhension de la loi
4. La citoyenneté

#### LE PROGRAMME INITIÉ À VILLEPINTE POURSUIT 7 OBJECTIFS :

1. Diminuer les violences
2. Apaiser le climat en détention
3. Redonner du sens aux métiers pénitentiaires
4. Intégrer le surveillant dans une équipe de détention
5. Définir des nouvelles règles de respect des personnes et de la vie en détention
6. Modifier le comportement des personnes détenues (respect des règles de vie en détention, hygiène, bruits, violences)
7. Rendre la personne détenue responsable de sa vie en détention

### RESPECTO, EST-CE QUE ÇA FONCTIONNE ?

Après une année d'expérimentation, le bilan est très positif pour Madame MARTINS. Elle nous explique qu'il aura fallu un bon mois pour mettre en place le programme dans l'établissement mais qu'elle ne regrette rien tant il règne aujourd'hui une énergie bienveillante dans le bâtiment E. Sur les 230 détenus qui sont passés par RESPECTO, il n'y a eu que 20 exclusions du programme qui ont toutes eu lieu durant les 10 premiers jours de mise en place du programme, « *question de réglage* » dira Madame Martins. Pour elle, le pari sur la responsabilisation et la mobilisation des détenus est rempli, « *ils animent des ateliers, des cours de langue, font de la médiation... cela fonctionne tellement bien qu'il y a 50 activités sur liste d'attente auxquelles nous ne pouvons pas répondre par manque de moyens structurels.* »

Pour preuve de la réussite de ce dispositif, à partir de janvier 2018, le programme va s'étendre à d'autres bâtiments de l'établissement de Villepinte avec des modules adaptés aux différents publics de la maison d'arrêt. Il reste évident que ce programme ne peut et ne doit pas être proposé à tous les profils de détenus mais « *si ça fonctionne en Seine-Saint-Denis, ça devrait pouvoir marcher ailleurs !* ».

# SÉMINAIRE ÎLOT 2017

■ À L'ISSUE DE LA PREMIÈRE JOURNÉE D'ÉCHANGES, UN DÎNER S'EST TENU À L'ÎLOT GOURMAND SUR LE SITE DES ATELIERS DE L'ÎLOT.



■ BILAN & CONCLUSIONS DU SÉMINAIRE : 5 PISTES DE TRAVAIL PRIORITAIRES



Renforcer les relations de travail avec les services pénitentiaires et la magistrature,



Lancer un grand chantier de recrutement de bénévoles,



S'inspirer du programme Respecto pour proposer des ateliers collectifs de référence à nos bénéficiaires,



Relancer le chantier sur l'implication des résidents dans la vie des établissements notamment par la reprise des Conseils de la Vie Sociale dans nos centres d'hébergement,



Développer la communication externe de l'Îlot, vis-à-vis des autres acteurs de notre secteur mais également du grand public.

# PERSPECTIVES

## RÉNOVATIONS, MUTUALISATION ET CRÉATION DE NOUVEAUX PARCOURS D'INSERTION

### ■ MAISONS D'ACCUEIL L'ÎLOT CHANTIER DE RECRUTEMENT DE BÉNÉVOLES

Le séminaire qui s'est déroulé en fin d'année 2017 a permis d'identifier des pistes de travail pour les mois à venir. L'un de ces chantiers concerne le bénévolat. Ainsi, l'Îlot souhaite recruter des bénévoles spécialisés qui viendraient compléter les compétences des équipes de l'Îlot dans l'accompagnement des bénéficiaires : psychologues, avocats, animateurs culturels, visiteurs de prison, coach en développement personnel... Ce chantier a été confié à l'un des administrateurs de l'association qui depuis le début d'année 2018 multiplie les rendez-vous de travail avec les différents acteurs de la structure afin de préciser les besoins de terrain ainsi qu'avec les partenaires extérieurs susceptibles de nous accompagner dans notre réflexion.

### ■ CHEMIN VERT DES GRANDS TRAVAUX

L'établissement, ouvert en 2010, est né du regroupement de deux foyers parisiens de l'Îlot, « République » (site pré-existant sur place) et « Ruisseau », avec la volonté de mutualiser les moyens humains et matériels. Cette extension a permis l'intégration d'un bâtiment neuf, mais la partie pré-existante, non rénovée à l'époque, rencontre aujourd'hui d'importants problèmes de vétusté et de sécurité. Fin 2016, nous avons réalisé une première tranche de travaux pour la mise en sécurité du lieu et de ses résidents : cloisonnement de l'escalier, remplacement du système de détection incendie, révision des systèmes d'ouverture des issues de secours et installation de parois coupe-feu dans les locaux « à risques » (stockage, archives, ...). Ces travaux essentiels ont représenté un montant de 120 000 € sur notre budget 2017. La validation du lancement de la deuxième tranche de travaux qui concerne notamment la rénovation complète du bâtiment B aura lieu en 2018. Afin de financer ces travaux dont le montant estimé dépasse le million d'euros, nous sommes à la recherche de financements auprès de nos partenaires institutionnels mais aussi auprès de fondations privées.

### ■ ÎLOT VAL-DE-MARNE VERS UN SITE UNIQUE

Afin de simplifier l'organisation et le fonctionnement de l'établissement, de proposer uniquement des studios équipés de sanitaires et de kitchenette pour permettre l'autonomie des bénéficiaires, de mutualiser certaines ressources et de consolider l'équilibre budgétaire de l'établissement, il nous est apparu nécessaire de procéder au regroupement des deux sites de Vincennes et de Villiers-sur-Marne en un site unique. Après des mois de recherches, nous avons trouvé l'endroit idéal pour accueillir ce projet, toujours dans le Val-de-Marne, à Fontenay-sous-Bois. Soutenue par la commune d'implantation du futur site, l'équipe de l'Îlot Val-de-Marne devrait pouvoir poser ses valises dans cette commune en 2020 après des travaux d'aménagement.

### ■ ATELIERS QUALIFICATION-INSERTION DUPLICATION DU MODÈLE DANS D'AUTRES RÉGIONS ET TRANSPORTABILITÉ DU MODÈLE À D'AUTRES MÉTIERS.

Parce que nous croyons en ce projet, nous avons cherché, depuis 2015, à développer l'Atelier Qualification-Insertion (AQI) au-delà des territoires historiques de l'association, et en particulier dans le Var, mais sous une forme qui reste à définir : en effet, il n'est pas possible de s'y appuyer sur le dispositif des chantiers d'insertion. Pour concrétiser ce projet d'extension, nous lancerons au second trimestre 2018 une étude visant à identifier d'autres métiers pour lesquels un tel dispositif d'insertion pourrait être mis en place.

## ■ PARTENAIRES ET FINANCEURS PUBLICS

### État

- Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL) d'Île-de-France: unités territoriales de Paris et du Val-de-Marne
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) de la Somme
- Agence de Services et de Paiements (ASP)
- Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) d'Île-de-France et de Picardie: unités territoriales de Paris, de la Seine-Saint-Denis et de la Somme
- Directions Interrégionales des Services Pénitentiaires (DISP) de Paris Île-de-France
- Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)
- Agence Régionale de Santé (ARS) des Hauts-de-France

### Collectivités territoriales

- Département de Paris
- Département de la Somme
- Département de la Seine-Saint-Denis
- Communauté d'agglomération Amiens Métropole
- Ville d'Amiens
- Ville de Vincennes

## ■ DONATEURS ET MÉCÈNES

**En 2017, l'Îlot a pu compter sur le soutien fidèle de 10 000 donateurs actifs et de 8 mécènes parmi lesquels :**

- Fondation Bettencourt Schueller
- Fondation Caritas
- Fondation Demeter
- Fondation JM. Bruneau
- Fondation de France
- Fondation Clarence Westbury
- Fonds Inkermann
- Fondation Thierry Velut

35 entreprises ont affecté une partie de leur taxe d'apprentissage à l'Îlot pour ses actions d'information et d'orientation professionnelle auprès de jeunes. Parmi elles, Egis dans le cadre de sa démarche RSE, Franprix, BNP Parisbas, Groupe Ranstad.

## ■ PARTENAIRES OPÉRATIONNELS

- les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP) pour le suivi des personnes en aménagement de peine ou sous contrôle judiciaire;
- les Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation (SIAO), pour l'hébergement d'urgence ou d'insertion, ainsi que différents acteurs locaux tels que Pôle Emploi ou les associations le Mail (lutte contre les addictions à Amiens), Solidarités Nouvelles face au Chômage (SNC), mrs (réinsertion des personnes sortant de prison), Chantiers-Passerelles (développement des TIG), Sortir de prison, intégrer l'entreprise (SPILE), Culture du Cœur...

## ■ ADHÉSIONS

- Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS)
- Citoyens et Justice : la fédération d'associations socio-judiciaires
- Chantier École: le réseau national des ateliers et chantiers d'insertion
- Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne (FEHAP)
- Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (URIOPSS)
- France Générosités : syndicat professionnel des organismes faisant appel à la générosité du public
- France Bénévolat: association de promotion du bénévolat en France
- Le cèdre (regroupement d'achats)
- Inserco 93
- Union Départementale D'accueil et d'Urgence Sociale (UDAUS 80)



L'Îlot adhère au Comité de la Charte du don en confiance. Cet organisme sans but lucratif contrôle en continu le fonctionnement de l'association, le caractère désintéressé de sa gestion, la transparence de sa communication et de ses actions de collecte de fonds.

# LEXIQUE

## **Contrôle judiciaire**

Dans l'attente de son jugement, la personne mise en examen est soumise à certaines obligations : interdiction de conduire, de rencontrer certaines personnes ou de fréquenter certains lieux, obligation de soins... Il s'agit d'une mesure alternative à la détention provisoire.

## **Juge d'application des peines (JAP)**

Juge ayant en charge de déterminer les modalités d'exécution des peines restrictives ou privatives de liberté, et de veiller à leur exécution, en prison ou à l'extérieur.

## **Libération conditionnelle**

Le détenu est remis en liberté avant la fin de sa peine ; il n'est plus « sous écrou ». Cet aménagement de peine est assorti de certaines obligations destinées à prévenir la récidive.

## **Semi-liberté**

Pour travailler, être soigné ou mener à bien un projet d'insertion, le détenu est autorisé à quitter, à certaines heures, la prison. Il s'agit d'un aménagement de peine « sous écrou » au cours duquel le détenu est soumis à certaines obligations et peut bénéficier de mesures d'assistance pour ses démarches d'insertion.

## **Placement à l'extérieur (PE)**

Pour travailler, être soigné ou mener à bien un projet d'insertion, le détenu est autorisé à quitter, à certaines heures, son lieu d'hébergement dans un centre de formation, de santé, ou une association conventionnée par le SPIP. Il s'agit d'un aménagement de peine « sous écrou » au cours duquel le détenu est soumis à certaines obligations et peut bénéficier de mesures d'assistance pour ses démarches d'insertion.

## **Placement sous surveillance électronique (PSE)**

Pour travailler, être soigné ou mener à bien un projet d'insertion, le détenu est autorisé à quitter, à certaines heures, son domicile ou son centre d'hébergement. Le respect de ses horaires de sortie est contrôlé par un bracelet électronique. Au cours de cet aménagement de peine « sous écrou », il est soumis à certaines obligations et peut bénéficier de mesures d'assistance pour ses démarches d'insertion.

## **Placement sous surveillance électronique mobile (PSEM)**

Le PSEM n'est pas un aménagement de peine, mais l'une des mesures possibles dans le cadre d'un suivi socio-judiciaire ou d'une libération conditionnelle notamment. La personne concernée porte un bracelet électronique qui permet, par géolocalisation, de contrôler non seulement le respect de ses horaires de sortie du domicile mais aussi le respect de son interdiction de fréquenter certaines zones ou certains lieux.

## **Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP)**

Le SPIP, service déconcentré de l'administration pénitentiaire au niveau départemental, intervient à la fois en prison et à l'extérieur, auprès des personnes ayant des obligations judiciaires à respecter. Il a une mission de contrôle et d'appui à la réinsertion, dans un objectif de prévention de la récidive.

## **Sous main de justice**

Se dit d'une personne qui exécute une peine en milieu fermé (la prison) ou en milieu ouvert (aménagement de peine, peine alternative ou peine complémentaire à la prison) ou qui, dans l'attente de son jugement, est placée en détention provisoire (ou bénéficie d'une alternative comme le contrôle judiciaire).

## **Suivi socio-judiciaire**

La personne condamnée à un suivi socio-judiciaire, comme peine principale ou complémentaire à la prison, doit respecter diverses obligations destinées à prévenir la récidive : obligation de soins, etc. Parmi ces obligations peut figurer le placement sous surveillance électronique mobile (PSEM).

## **Sursis avec mise à l'épreuve (SME)**

Le condamné est dispensé d'effectuer tout ou partie de sa peine d'emprisonnement, à condition de respecter certaines obligations (interdiction de lieux ou de rencontrer certaines personnes...) durant le délai d'épreuve fixé au moment du jugement.

## **Travail d'intérêt général (TIG)**

Il s'agit d'une peine alternative à l'emprisonnement, qui prend la forme d'un travail non rémunéré. D'une durée de 20 à 280 heures maximum, il peut être effectué au sein d'un établissement public (commune, hôpital...) ou chargé de service public (bailleur social, SNCF...), ou d'une association habilitée.

# UN GRAND MERCI À :





**Maisons d'accueil l'Îlot**  
Association reconnue d'utilité publique

88, boulevard de La Villette  
75019 Paris - 01 43 14 31 00  
maisons-accueil@ilot.asso.fr

[www.ilot.asso.fr](http://www.ilot.asso.fr)



Commissaires aux comptes  
**Deloitte & associés**  
185 avenue Charles-de-Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex